

COMPTE-RENDU/PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 9 mars 2026

Nombre de délégués :

- en exercice : 97
 - présents ou représentés : 52
 - Nombre de Pouvoirs : 02
- Total votants : 54

L'An deux mil vingt-six le lundi 9 mars à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le lundi 2 mars 2026 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance: Hocine OUMARI

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Jean-Paul BONVOISIN, Louis Marie SAOUT, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Nicole VIBERT, Jacqueline MOERMAN, titulaires et Olivier FAGE, Pierre MURON, Geneviève SCHEMBRI, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI, Manuel CENDRIER, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Jonathan WOFSY, suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles BORD, Dominique BECQUART, Hocine OUMARI, Fernande TREZENTOS-OLIVEIRA, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Jean-Claude OLIVIERI, Gladys CELANIE, titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Espérance AUDINEAU, Laurent GAUTIER, titulaires et Patrick OFFROY, Madani KHALOUA suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Hugues MARCELOT, Michèle BENECH, Arnaud FABRE, Laudiane MEIGNE-PORTES, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD titulaires et Jean-Claude MERAKCHI, Julie GYONNET, Bernard NENY, Alexandra CHEVALIER, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. TABUY à M. BECQUART (CAPVM)
- de M. COCQUELET à M. CHAUMONT (CCVB)

Absents non représentés:

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Xavier Mauborgne, Emmanuel Anthoine, Thomas Berthon, Virginie Brinjean, Guillaume Klotz

Excusés : Olivier Devaux, Guillaume Chatelot, Patricia Chauvaux

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Christophe Couloumy.

Excusés : Pascale Prunet, Joël Bigot

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Nathalie Canet

Excusés : Yannick Ponce, Michelle Bouilland Chauveau.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Nicolas Bourdelet, Thierry Tasd'homme, François Bouchart, Jean-Pierre Boutheon, Jonathan Zerdoun

Excusés : Sofiane Ghazelane, Jean-Pierre Foubert

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Frédéric Marcoux, Claude Seveste

Excusés : Suzanne Barnet, Patrick Salmon, Christine Fleck, Ziain Tadjine

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Géraldine Mirat, Marc Tétart, Yann Lemaulf, Sébastien Gateau, Stéphane Robert, Eddy Bapelle, Philippe Louise Dit Mauger, Jean-Claude Delavaux

Excusés : David Vicente, Thierry Herry, Christian Coquelet, Etienne Leroy, Nathalie Robaeys

=====

Le quorum atteint, l'organe délibérant peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 février 2026 : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Budget – Finances :

1.1. Reprise anticipée des résultats 2025

1.2 Restes à réaliser 2025

1.3 Vote du Budget primitif 2026

1.4 Vote des taux TEOM 2026

2. Affaires générales :

2.1. Information sur les décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Président

2.2. Autorisation de signature du marché pour le transport et le traitement des déchets issus des déchetteries

2.3. Subvention à l'Amicale du personnel du SIETOM et à l'association Riverte

2.4. Convention de mise à disposition de la salle de sensibilisation-prévention

3. Point communication

4. Question(s) diverse(s)

=====

En préambule, le Président présente l'ordre du jour et donne la parole à Madame la Directrice.

1. BUDGET – FINANCES

1.1 – Reprise anticipée des résultats 2025 :

Madame la Directrice indique qu'à la différence des années précédentes pour le compte de gestion et le compte administratif, le Compte Financier Unique (CFU) n'a pas pu être établi pour l'année 2025 ce qui explique qu'il ne sera pas présenté au vote lors de cette réunion. C'est en partie dû aux problèmes informatiques rencontrés par les Trésoreries dernièrement et ceux avec le logiciel comptable du Sietom qui n'est pas capable malgré de nombreuses sollicitations de régler un problème d'arrondi de TVA. Il y a donc quelques euros d'écart avec le CFU de la Trésorerie. En accord avec le Trésorier, le vote du budget peut avoir lieu lors de cette réunion tout en ayant l'assurance des résultats validés par la Trésorerie. Le CFU sera donc proposé à la prochaine assemblée délibérante et avant le 30 juin 2026.

La reprise anticipée des résultats 2025 se présente de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Compte 002 en recettes = 15 279 598,89 €

Section d'investissement :

Compte 001 en recettes = 2 698 469,60 €

Il est donc proposé à l'Assemblée :

→ d'approuver la reprise anticipée des résultats 2025

Délibération N° 216/03-2026 :

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.2– Restes à réaliser 2025

Il convient de proposer au vote les restes à réaliser de l'année 2025 suivants :

- Dépenses d'investissement :

Chapitre 20	Immobilisations Incorporelles	93 799,00 €
Chapitre 21	Immobilisations Corporelles	212 154,61 €
Chapitre 21	Immobilisations en Cours	<u>1 101 771,55 €</u>
		1 407 725,16 €

- Recettes d'investissement :

Chapitre 13	Subventions d'investissement	548 854,76 €
--------------------	-------------------------------------	---------------------

Madame la Directrice précise que ces restes à réaliser concernent essentiellement les travaux de la ressource. Les recettes sont en lien également avec ce projet avec 450 000 € de subventions.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

→ d'approuver les restes à réaliser 2025

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.3 – Vote du Budget primitif 2026

Madame la Directrice rappelle que le projet de Budget primitif a été transmis à l'ensemble des délégués 12 jours francs avant cette réunion soit le 24 février dernier, qu'il a été présenté en commission finances et lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 9 février dernier.

Le budget s'équilibre en dépenses de fonctionnement à 41 734 900,28 € et en dépenses d'investissement à 16 977 833,05 €.

Comme les années précédentes, un résultat positif de 1 million à 1,5 millions est dégagé pour permettre de parer à l'éventualité de changements et de dépenses imprévues qui pourraient être relatives notamment à l'augmentation des déchets qui sont peu prévisibles.

Un changement important est à noter dans la construction de ce budget. Il s'agit de celui induit par la reprise en régie de la collecte au 1^{er} janvier 2026 qui entraîne une diminution des dépenses au chapitre 011, charges à caractère général, dans lesquelles il y a les dépenses liées aux contrats avec les prestataires. A l'inverse, les charges du personnel passent de 3,8 M€ à 7 ,8M€ puisque le nombre d'agents a doublé.

La dépense qui était faite pour le collecteur Sepur est éclatée sur différents contrats, la location des BOM, l'achat de carburant, etc.

La capacité financière en investissement est moindre puisque cette enveloppe a été en partie consacrée au projet de déchetterie-ressourcerie et également à la dotation en bac à ordures ménagères.

		FONCTIONNEMENT		FCT.	Taux de réalisation
		BP 2025	BP 2026	CFU 2025	2025
Dépenses de gestion courante dont :		26 783 994,58	27 743 218,85	23 036 374,78	86%
011	Charges à caractère général	22 728 140,37	19 392 266,99	18 716 042,64	82%
012	Dépenses de personnel	3 833 568,57	7 800 622,86	3 610 494,41	94%
65	Autres charges courantes	222 285,64	550 329,00	709 837,73	319%
Charges financières et exceptionnelles dont :		526 090,23	336 672,74	387 611,32	74%
66	Charges financières	399 590,23	336 172,74	387 611,32	97%
67	Charges exceptionnelles	126 500,00	500,00	0,00	
TOTAL des dépenses réelles		27 310 084,81	28 079 891,59	23 423 986,10	86%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sect°	2 000 000,00	2 308 000,00	1 862 947,50	93%
023	Virement à la section d'investissement	10 894 028,25	11 347 008,69	0,00	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		40 204 113,06	41 734 900,28	25 286 933,60	63%

Recettes de gestion courante dont :		25 856 416,87	26 433 801,39	26 218 841,94	101%
013	Atténuations de charges	10 000,00	10 000,00	5 976,00	60%
70	Produits des services	508 500,00	602 601,39	822 170,69	162%
73	Impôts et taxes	22 443 055,42	23 200 000,00	23 023 678,15	103%
74	Dotations et participations	2 470 861,45	2 400 000,00	1 882 912,07	76%
75	Autres produits	10 000,00	10 000,00	70 105,03	701%
76	Produits financiers	414 000,00	211 200,00	414 000,00	100%
Produits exceptionnels dont :		1 110,00	21 500,00	1 104,36	99%
77	Produits exceptionnels	1 110,00	21 500,00	1 104,36	99%
TOTAL des recettes réelles		25 857 526,87	26 455 301,39	26 219 946,30	101%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sect°	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	14 346 586,19	15 279 598,89	14 346 586,19	100%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		40 204 113,06	41 734 900,28	40 566 532,49	101%

		INVESTISSEMENT		INVEST.	Taux de réalisation
(y compris Restes à réaliser)		BP 2025	BP 2026	CFU 2025	2025
Dépenses réelles d'investissement :		21 477 642,23	16 952 833,05	7 147 184,77	33%
20	Immobilisations incorporelles	869 875,73	1 577 299,00	54 690,03	6%
204	Subvention d'équipements	0,00	40 000,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	6 872 467,50	5 756 152,52	1 486 224,18	22%
23	Immobilisations en cours	12 473 301,20	8 301 971,55	4 342 559,00	35%
13	Subvention d'investissement	0,00	21 500,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 261 997,80	1 210 909,98	1 263 711,56	100%
27	Immobilisation financières	0,00	45 000,00	0,00	
Dépenses d'ordre d'investissement :		990 000,00	25 000,00	639 167,18	65%
40	Opérations d'ordre de transfert entre sect*	0,00	0,00	0,00	
41	Opérations patrimoniales	990 000,00	25 000,00	639 167,18	65%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		22 467 642,23	16 977 833,05	7 786 351,95	35%

Recettes réelles d'investissement :		644 279,54	599 354,76	43 372,43	7%
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 665,87	0,00	4 665,87	100%
13	Subventions d'investissement	639 613,67	599 354,76	38 706,56	6%
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	
Recettes d'ordre d'investissement :		21 823 362,69	16 378 478,29	10 441 449,12	48%
021	Virement de la section de fonctionnement	10 894 028,25	11 347 008,69	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sect*	2 000 000,00	2 308 000,00	1 862 947,50	93%
041	Opérations patrimoniales	990 000,00	25 000,00	639 167,18	65%
R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 939 334,44	2 698 469,60	7 939 334,44	100%
RÉCETTES D'INVESTISSEMENT		22 467 642,23	16 977 833,05	10 484 821,55	47%

Une présentation des principaux investissements prévus sur l'année prochaine et les années à venir est faite.

Les investissements récurrents (bacs, BAV, BAV enterrées, composteurs, autres matériels)	900 000 €
Les travaux de réhabilitation des déchetteries	100 000 €
Démantèlement de l'UVOM	A chiffrer
Construction d'un quai de transfert multiflux et des locaux collecte = pôle logistique	A chiffrer

Le prochain investissement d'envergure à venir pour le SIETOM, c'est le démantèlement de l'UVOM et la construction d'un quai de transfert multiflux. Un travail est en cours avec un bureau d'études pour préciser et chiffrer le projet et pour pouvoir le lancer avec une première phase de déconstruction sur 2026.

Monsieur MARCELOT demande si le contexte récent de crise énergétique a pu être intégré dans le budget.

Monsieur le Président répond que l'attaque en Iran est récente mais que le SIETOM a des marges de manœuvre.

Madame la Directrice ajoute que depuis trois ans le chapitre des dépenses imprévues n'existe plus mais il est intégré de façon éclatée sur les différents chapitres ce qui fait que le SIETOM est en capacité d'assumer et d'absorber ces surcoûts inévitables. Il restera si besoin la possibilité d'établir un budget supplémentaire.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

→ de voter le Budget primitif 2026 suivant l'équilibre proposé.

Départ de M. Bord à 18h25

Départ de M. Cochet à 18h31

Délibération N° 218/03-2026 :

Délibération adoptée à l'unanimité.

Arrivée de M. Remond à 18h33

1.4 – Vote des taux TEOM 2026

Monsieur le Président annonce que les taux de TEOM sont identiques depuis 2022 et moins élevés depuis 2016.

Il est donc proposé à l'Assemblée de voter les taux de TEOM 2026 suivants :

→ Périmètre 1 : 10,40 %

→ Périmètre 2 : 10,10 %

→ Périmètre 3 : 9,25 %

Délibération N° 219/03-2026 :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. AFFAIRES GENERALES

2.1 – Information sur les décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Président

Objet	Titulaire	Montant HT
Signature du marché pour la fourniture de supports de communication Lot 1 – Impression d'outils sur support papier Lot 2 – Impression signalétique	Imprimerie Morault Reprocolor	Montant maximum de l'accord-cadre : 58 000 € 28 000 €
Signature d'un avenant au marché de fourniture d'équipements de protection individuelles relatif à la fourniture de gants étanches	Wurth	Sans incidence financière
Signature d'un avenant de transfert au marché de location de camions-bennes à ordures ménagères relatif à la fusion absorption de la société Locca par la société Semat	SEMAT	Sans incidence financière

2.2 – Autorisation de signature du marché pour le transport et le traitement des déchets issus des déchetteries

Monsieur le Président explique que dans le cadre du renouvellement du marché pour le transport et le traitement des déchets issus des déchetteries qui prendra fin le 30 avril 2026, un appel d'offres a été lancé pour un marché identiquement alloti.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gautier, Président par délégation de la Commission d'appel d'offres.

Monsieur Gautier informe le comité que la Commission d'appel d'offres a eu lieu le 26 février dernier pour analyser les offres. Des entreprises intéressantes ont soumissionné avec des écarts qui ont été importants.

La parole est donnée à Madame la directrice qui précise que ce marché est composé de 3 lots.

Lot 1 : Transport et traitement d'une partie des déchets

Lot 2 : Traitement des encombrants

Lot 3 : Transport et traitement des déchets dangereux des ménages

Une procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres ouvert a été lancée avec les caractéristiques suivantes :

- Marché ordinaire
- Durée : 3 ans (01/05/2026 -> 30/04/2029) renouvelable 2 fois 6 mois
- Nombre de plis reçus à la date limite du 2 février 2026 : 6

Plis réceptionnés :

- ✓ Lot 1 : 2
- ✓ Lot 2 : 3
- ✓ Lot 3 : 2

La présentation de l'analyse des candidatures permet de constater que les six entreprises candidates ont les capacités techniques nécessaires et des références adaptées à l'objet du marché. Elles présentent également les garanties professionnelles et financières suffisantes pour réaliser les prestations du marché.

Les offres ont été analysées selon les critères suivants :

Pour le lot 1 :

- ✓ Prix des prestations : 60 points
- ✓ Valeur technique : 40

L'offre de la société SEPUR est économiquement la plus avantageuse et a obtenu la meilleure note sur le critère prix et la valeur technique. Avec 93 points sur 100, la société SEPUR s'est positionnée à la 1^{ère} place du classement.

Avant de présenter l'analyse de ce lot, Madame la Directrice précise que le traitement des encombrants représente un coût important car la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est associée à ce lot qui fait partie du prix et de son analyse puisque les différents candidats proposent l'incinération et/ou l'enfouissement. Le coût de la TGAP est différent selon le type de traitement utilisé et notamment plus élevé en cas d'enfouissement ce qui crée des écarts de prix entre les candidats. La qualité du tri est également un élément à prendre en compte puisque la valorisation des déchets qui peut en découler n'est pas soumise à la TGAP.

Pour le lot 2 :

- ✓ Prix des prestations : 50 points
- ✓ Valeur technique : 50 points

L'offre de l'entreprise TAIS est économiquement la plus avantageuse. Avec un total de 94 points sur 100 ce qui la classe à la 1^{ère} place.

Madame la Directrice présente ensuite l'analyse des offres du lot 3 et précise que ce lot représente moins de 5 % du coût total du marché.

Pour le lot 3 :

- ✓ Prix des prestations : 60 points
- ✓ Valeur technique : 40 points

La société TRIADIS a remis une offre économiquement plus avantageuse et a obtenu la meilleure note sur le critère technique. Avec 93,1 points, elle est arrivée en tête du classement.

En conclusion, au regard de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer :

- Le lot 1 – Transport et traitement d'une partie des déchets à la société SEPUR.
- Le lot 2 – Traitement des encombrants à la société TAIS
- Le lot 3 – Transport et traitement des déchets dangereux des ménages à la société TRIADIS

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- D'autoriser la signature du marché avec les titulaires désignés par la CAO.

Délibération N° 215/03-2026 :

Délibération adoptée à l'unanimité.

Départ de Madame TROTTIER à 18h54.

2.3 – Subvention à l'Amicale du personnel du SIETOM et à l'association Riverte

L'Amicale du personnel, regroupant l'ensemble des agents du syndicat, a fait une demande de subvention pour l'année 2026. Cette subvention permettra à l'association de financer des activités permettant de créer du lien entre les agents. Compte tenu des recrutements effectués dans le cadre de la reprise de la collecte en régie, il est proposé de porter ce soutien à 40 000 euros afin de permettre au plus grand nombre de participer aux activités.

Monsieur le Président ajoute que le SIETOM compte désormais 146 agents.

Le 6 octobre 2025, le comité syndical autorisait la signature d'une convention quinquennale de partenariat avec l'association Riverte en charge de la gestion de la ressourcerie. L'article 3 de ladite convention prévoit le versement d'une subvention annuelle à l'association. Pour l'année 2026, le montant de la subvention a été fixé à 15 000 euros.

Concernant l'association Riverte, Monsieur le Président s'est rendu dernièrement à la ressourcerie et a pu constater le travail remarquable effectué par les bénévoles.

Monsieur le Président souhaite également remercier le travail réalisé par le personnel du SIETOM qui a permis à cette ressourcerie de voir le jour.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'octroyer :

- une subvention de 40 000 euros à l'Amicale du personnel du SIETOM pour l'année 2026
- une subvention de 15 000 euros à l'association Riverte pour l'année 2026

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.4 – Convention de mise à disposition de la salle de sensibilisation-prévention

Madame la Directrice rappelle qu'un vote a été organisé lors de l'inauguration de la ressourcerie afin d'attribuer un nom à la salle qui s'appelle donc « La Fabrique des possibles ». L'objectif est de la mettre à disposition des associations et tous les utilisateurs qui contribuent à la réduction des déchets et à la sensibilisation sur des sujets qui sont ceux du SIETOM.

Cette convention a pour objectif de cadrer les conditions de prêt.

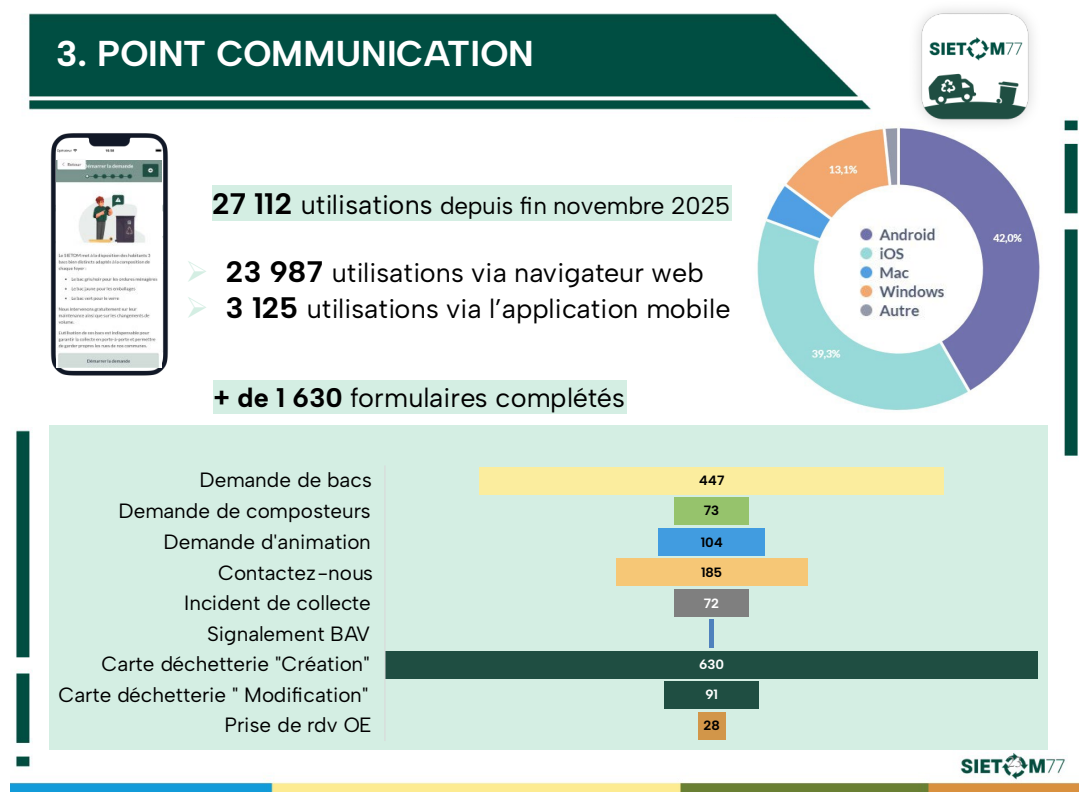
Il est donc proposé à l'Assemblée :

- D'acter la dénomination de la salle de prévention-sensibilisation : « La Fabrique des possibles »
- D'approuver le projet de convention temporaire de mise à disposition de la salle
- D'autoriser le Président à signer ladite convention

Délibération N° 221/03-2026 :

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. POINT COMMUNICATION



SIETOM Infos et campagne extension des consignes de tri au papier



Distribution journal et courrier + mémo sous enveloppe du 3 au 20 mars

Ressourcerie Les Pépites de la Récup'

Ouverture aux dons :

- ✓ Vendredi 14h-18h
- ✓ Samedi 10h-18h
- ✓ Dimanche 9h-13h



Ouverture du magasin :

- ✓ Samedi 10h-18h



Compos'tour du 28 mars au 12 avril



→ **SESSIONS COMPOSTAGE**
Au SIETOM + Jardinage au naturel

- Samedi 28 mars à 10h
- Vendredi 10 avril à 14h30

Session communale Pontault-Com-bault samedi 11 avril

→ **COMPOS'TOUR**
Du 30 mars au 10 avril

- Démonstration de broyage, mulching, paillage, compostage...
- Jeux et défi autour du compost
- Boîte mystère
- Défi de rapidité : montage d'un composteur
- Distribution de bioseau
- Découverte d'un lombricomposteur
- Atelier brico réparation composteur

→ **DOCTEUR COMPOST**
Prenez rendez-vous pour une visio de 10 min pour votre problème de compostage

Avant de clôturer la réunion, Monsieur le Président indique qu'il s'agit de son dernier comité après 31 ans de présidence. Il revient sur le chemin parcouru depuis 1995 et les évolutions qu'a connus le SIETOM depuis et conclut en remerciant l'ensemble de l'assemblée.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h15